



Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte
www.em-consulte.com



Dictionnaire biographique

Jean Colombier (1736–1789), l'inspirateur de Philippe Pinel

Jean Colombier (1736-1789), the inspiration for Philippe Pinel

Olivier Walusinski

Lauréat de l'Académie de Médecine, 20, rue de Chartres, 28160 Brou, France

INFO ARTICLE

Historique de l'article :

Reçu le 2 septembre 2019
Accepté le 9 décembre 2020
Disponible sur Internet le 29 décembre 2020

Mots clés :

Asiles
Colombier Jean
Controverse du non-restraint
Histoire de la psychiatrie
Pinel Philippe
Révolution française

Keywords:

History of Psychiatry
Philippe Pinel
Jean Colombier
French Revolution
Asylum
The non-restraint controversy

R É S U M É

Jean Colombier (1736–1789) est un médecin hygiéniste de l'Ancien Régime qui rédige, en 1785, une *Instruction sur la manière de gouverner les insensés et de travailler à leur guérison dans les Asyles qui leur sont destinés*. Après une biographie succincte de ce médecin, hélas négligé et oublié, nous montrons comment le geste mythifié de Philippe Pinel (1745–1826) coupant les chaînes entravant les aliénés de Bicêtre n'a été, en réalité, que l'aboutissement d'une lente évolution des réflexions de philosophes du XVIII^e siècle influençant les médecins et le pouvoir royal depuis 1780. Colombier préconise déjà, et avant Pinel, les améliorations utiles à la prise en charge des aliénés en vue de les soigner et non de les punir. Ami et proche du surveillant Jean-Baptiste Pussin (1745–1811) à l'hospice de Bicêtre, Colombier apparaît en médecin pionnier de la philanthropie bienfaitrice aux aliénés plusieurs années avant la Révolution et Pinel qui sut en bénéficier.

© 2020 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

A B S T R A C T

Jean Colombier (1736–1789) was a physician and sanitarian before the French Revolution who, in 1785, wrote *Instruction sur la manière de gouverner les insensés et de travailler à leur guérison dans les Asyles qui leur sont destinés* (Instructions on governing the insane and working to cure them in insane asylums). After a brief biography of Colombier, unfortunately neglected and forgotten, we will show how the mythified gesture of Philippe Pinel (1745–1826), who cut the chains of the insane patients at the Hospice de Bicêtre, was in fact the result of a slow shift in the thinking of the 18th-century philosophers who had been influencing physicians and royal power since 1780. Before Pinel, Colombier had already recommended improvements in treating the insane that were aimed at caring for them rather than punishing them. A friend and colleague of the superintendent Jean-Baptiste Pussin (1745–1811) at the Hospice de Bicêtre, Colombier's work as a physician pioneered philanthropy benefiting the insane several years before the French Revolution and Pinel, who was able to take advantage of his efforts.

© 2020 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

1. Introduction

Philippe Pinel (1745–1826) demeure, dans l'histoire mythifiée de la psychiatrie, le héros bienfaiteur du soin aux aliénés. Jacques Postel [25] et Gladys Swain [28] ont dégagé « l'œuvre de Pinel de la gangue mythique qui la recouvre » [25] : « ce fut en l'an II de la République que je fis abolir l'usage des chaînes aux loges de Bicêtre. Pussin, surveillant de cet emploi, fut chargé de l'exécution »

en montrant comment Scipion Pinel (1795–1859), son fils aîné, a mis ces propos apocryphes sous la plume de son père [22,23]. En effet, Philippe Pinel n'a fait, comme il l'écrit lui-même en 1794, qu'observer et approuver la prise en charge des aliénés telle que Jean-Baptiste Pussin (1745–1811), aidé de son épouse Marguerite, la met en œuvre à l'hospice de Bicêtre [17] : « Je me reposais sur l'habileté du surveillant de cet hospice (M. Pussin) qui n'avoit pas moins à cœur de faire cesser cet oubli des vrais principes. Il y parvint heureusement deux années après (4 prairial an VI), et jamais aucune mesure ne fut mieux concertée et suivie d'un succès plus marqué » [24].

Adresse e-mail : walusinski@baillement.com<https://doi.org/10.1016/j.amp.2020.12.005>

0003-4487/© 2020 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Si Pinel donne alors un support conceptuel, rédigé et publié, de la prise en charge philanthropique des aliénés, il s'inspire de prédécesseurs appartenant à différentes commissions en charge « des Hôpitaux et Maisons de force » sous l'Ancien Régime. Ainsi, Jean Colombier (1736–1789) et François Doublet (1751–1795) signent en 1785 « Instruction sur la manière de gouverner les insensés et de travailler à leur guérison dans les Asyles qui leur sont destinés » (Fig. 1).

Cet ouvrage de 44 pages est divisé en deux parties. La première, « Qui concerne la manière de placer, garder et diriger les insensés » est de Colombier, la seconde, « Traitement », de Doublet. Après avoir brièvement évoqué Doublet, nous proposons une analyse du texte rédigé par Colombier, précédée de sa biographie.

François Doublet, coiffé du bonnet doctoral le 13 septembre 1778, exerce à l'hôpital Necker, puis à l'hospice de Vaugirard et enfin à l'hôpital des Vénériens. Une probable méningite l'emporte à seulement 43 ans le 18 prairial an III (6 juin 1795) [4]. Alors professeur de pathologie à l'École de santé, il a Pinel pour successeur. C'est au titre de « sous-inspecteur des hôpitaux civils de France » que Doublet est associé à Colombier. Dans son chapitre consacré aux traitements de l'aliénation, il distingue la frénésie « délire furieux et continu accompagné de fièvre », c'est-à-dire la confusion mentale aiguë, la manie, la mélancolie et l'imbécillité, classification proche, bien qu'antérieure, de la nosographie pinélienne. Les traitements de l'aliénation qu'il recommande associent l'isolement, les saignées, les purgatifs, l'ellébore, les bains, etc., c'est-à-dire toute la pratique ancestrale, et n'a pas d'originalité particulière.

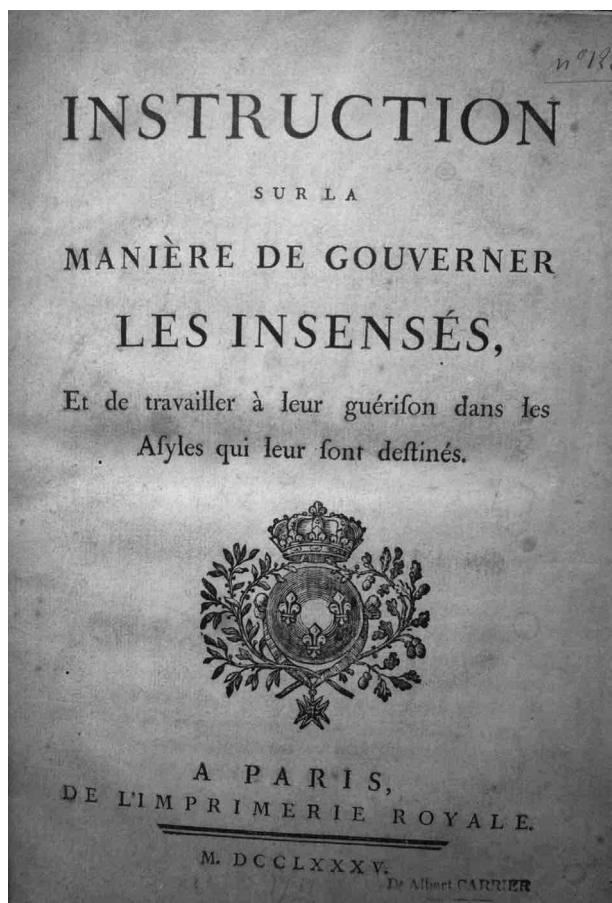


Fig. 1. Page de titre du texte de Jean Colombier, 1785 (Collection OW).

2. Brève biographie de Jean Colombier

En 1913, Pierre Gallot-Lavallée (1886–1958) consacre sa thèse, présidée par Raphaël Blanchard (1857–1919), à une biographie de Colombier qui nous éclaire sur cet « hygiéniste du XVIII^e siècle » [16] dont il n'existe pas de portrait. Fils d'un chirurgien-major, Colombier naît à Toul le 3 décembre 1736. Pendant toute sa jeunesse, il suit les affectations paternelles à différents hôpitaux militaires dans l'Est de la France. Après ses humanités à Besançon, il apprend la médecine auprès de son père dans les hôpitaux militaires de Metz et Reims. En 1758, il est chirurgien d'un régiment de cavalerie à Landau (Palatinat, alors français), poste suivi de diverses affectations liées aux guerres, jusqu'en 1763. Il soutient plusieurs thèses successivement, chose courante à l'époque où la Faculté de Paris ne reconnaît pas les thèses de province. La première à Reims en 1765 : *Dissertatio nova de suffusione seu cataracta anatoma et mechanismo locupletata*, où il conseille l'extraction du cristallin pour traiter la cataracte plutôt que le simple abaissement [7]. Il défend à Paris une thèse quodlibétaire le 8 janvier 1767, dans la tradition hippocratique, discutant de la coction du chyle en lait d'après les écrits de Gerard Van Swieten (1700–1772). Le 17 mars 1767, Louis-Alexandre Gervaise de la Touche (?–1777) préside sa thèse cardinale : *An melancholicis peregrinatio*, là encore, concours scholastique d'éloquence en latin : *Est-il bénéfique de faire voyager les mélancoliques ?* Le 16 février 1768, il soutient une autre thèse présidée par Comès-Augustin Lezurier (1731–1793) : *An ut febribus intermittibus ita in plerisque moribus periodicis kinæ-kinæ usus ?*, sur l'usage du quinquina au cours des fièvres intermittentes.

Il se sédentarise ensuite à Paris et se consacre à la rédaction d'un monumental *Code De Médecine Militaire, Pour Le Service De Terre. Ouvrage Utile Aux Officiers, nécessaire Aux Médecins des Armées & des Hôpitaux militaires* en cinq volumes, publiés en 1772 [5]. Fruit de ses constatations personnelles au sein des armées qu'il a accompagnées, cet ouvrage est divisé en trois parties : « De la santé des gens de guerre ; Des hôpitaux militaires ; & Des maladies des gens de guerre. » Pour la première fois, la santé des personnels militaires est abordée depuis le recrutement, la vie en casernes, en déplacements jusqu'aux champs de bataille. Colombier s'y intéresse aussi à la prise en charge des blessures de guerre. La place réservée à l'hygiène individuelle et collective ainsi que celle des hôpitaux militaires est la plus novatrice [14]. Notons que Colombier demande la création d'écoles de santé spéciales pour former les médecins militaires. Plusieurs éditions partielles enrichies et remaniées se succéderont jusqu'en 1775 et 1779 [10,11].

En 1776, Colombier est nommé Censeur royal et l'année suivante, Jacques Necker (1732–1804), directeur général du Trésor, en charge de la réforme du système hospitalier, le désigne Inspecteur général des Hôpitaux, Prisons et Dépôts de mendicité du Royaume. Il concourt alors à l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu de Paris. Le 10 octobre 1778, la Société royale de Médecine l'admet en son sein [2].

Revenant à l'un de ses sujets de thèse, il publie en 1782 un traité des usages du lait dans lequel il combat des légendes pernicieuses qui lui étaient attachées [8]. Toujours préoccupé par l'hygiène, Colombier s'intéresse aux épidémies, attribuant aux matelas et aux couvertures de laine, rarement nettoyées, d'être « le magasin des atomes perfides qui propagent les maladies ». Il se fait épidémiologiste en 1783 : *Description des épidémies qui ont régné depuis des années dans la généralité de Paris, avec la topographie des paroisses qui en ont été infligées, précédée d'une instruction sur la manière de traiter et de prévenir ces maladies dans les campagnes* [6]. En cette époque où la rage sévit chez de nombreux mammifères sauvages et

les chiens [29], Colombier préconise, en 1785, la cautérisation des morsures et l'application d'onguent mercuriel afin de la guérir [9].

Un de ses biographes, Jean-Baptiste Boulliot (1750–1833), nous le présente exerçant la médecine comme un psychothérapeute avant l'heure : « Il réussissait surtout dans les maladies nerveuses, où le talent consiste bien moins à employer des remèdes qu'à y suppléer, par l'art délicat de divertir le mal et de donner le change à la douleur. Ces maladies étaient alors fortes à la mode parmi les dames du grand monde, et comme Tronchin, il ne leur opposait souvent que la distraction, l'exercice et le travail. » Après avoir daté sa mort au 4 août 1789, à l'âge de 59 ans, il ajoute perfidement : « Ceux qui l'ont connu particulièrement, disent qu'il avait approché trop souvent ses lèvres de la coupe de Circé et qu'il en puisa la mort » [2].

Marié en 1771, Colombier a deux filles qui épouseront des médecins devenant célèbres, Michel-Augustin Thouret (1749–1810) et Nicolas Dufriche, baron Desgenettes (1762–1837). Colombier choisit Thouret, son gendre, pour le seconder à l'inspection des Hôpitaux, responsabilité que Thouret endossera seul après sa mort. Thouret est ensuite directeur de l'École de santé de Paris en 1795, et recrute Pinel, lui ouvrant ainsi la carrière de professeur. Il est l'artisan de la loi du 19 ventôse an XI (1803) qui réforme l'exercice de la médecine avant d'être doyen de la Faculté de Médecine en 1808. Les actions de ce partisan de la vaccine, et opposant au magnétisme animal, favorisent l'essor d'une médecine anatomo-clinique novatrice, au lit du malade, concourant ainsi à l'émergence de la renommée mondiale de la Faculté de Médecine parisienne pendant la première moitié du XIX^e siècle [18]. Desgenettes deviendra, lui, professeur à la Faculté de Médecine de Paris après avoir été médecin en chef des armées de Napoléon.

3. Instruction sur la manière de gouverner les insensés

Nous ne détaillerons pas les réformes engagées par Colombier pour améliorer les hôpitaux malgré les bienfaits qu'elles ont pu procurer. Pour René Semelaigne (1855–1934) « le seul ouvrage de Colombier qui puisse nous intéresser a pour titre : *Instruction sur la manière de gouverner les insensés et de travailler à leur guérison dans les asiles qui leur sont destinés* » [27]. Joseph-Marie de Gérardon (1772–1842) indique en 1839 [12] que Colombier « y traça pour la première fois les règles du traitement des aliénés », participant ainsi du mouvement qui trouve son pendant en Angleterre avec John Howard (1726–1790) [19].

Camille Bloch (1865–1949), dans sa thèse en 1907, dresse le tableau sinistre de l'hébergement des aliénés avant la Révolution : « À Bicêtre, ils habitent des loges fétides à contre-bas du sol où la lumière n'entrait que par la porte ; il y en avait deux par loge. Le cinquième d'entre eux étaient presque nus. Le gouverneur de l'établissement, rapporte Mirabeau en 1787, et les 12 garçons chargés de la surveillance, les montrent pour 6 liards comme des bêtes curieuses. La même exhibition avait lieu à La Salpêtrière » [1]. Or Colombier fréquente Pussin à Bicêtre à partir de 1780 et sera son témoin de mariage [15]. Les méthodes de prise en charge des insensés par le couple Pussin lui sont donc familières avant de l'être à Pinel, et l'inspireront pour la rédaction de son *Instruction* [26].

Colombier l'introduit ainsi : « C'est aux êtres les plus faibles et les plus malheureux que la Société doit la protection la plus marquée & le plus de soins ; aussi les Enfants et les Insensés ont-ils toujours été l'objet de la sollicitude publique [...]. Le sentiment dont on est pénétré pour les Insensés est d'un genre différent ; s'ils excitent une pitié plus profonde par l'image de misère affreuse dont ils sont accablés, & par l'idée du sort qui leur est préparé, on est, pour ainsi dire, porté à les fuir, pour éviter le spectacle déchirant des marques hideuses qu'ils portent sur leur figure & sur

leur corps, de l'oubli de leur raison ; et d'ailleurs, la crainte de leurs violences éloigne d'eux tous ceux qui ne sont pas obligés de les contenir. » Il ne manque pas de souligner qu'en réunissant, dans un même lieu, et sans distinction, toutes les formes d'aliénation, la société semble plus se débarrasser des aliénés, et s'en prévenir, qu'elle ne cherche à les soigner. Il poursuit : « Il existe à peine dans le Royaume, quatre à cinq lieux destinés & préparés pour traiter les insensés ; & si l'on y fait attention, on trouvera que ces Asyles, à l'exception peut-être d'un seul, manquent des choses les plus nécessaires au traitement ou sont très mal disposés pour le rendre utile : on verra qu'on y suit une méthode routinière & presque unique, dont le succès est souvent nul, à raison des variétés de genres & d'espèces de folie. » La majorité des aliénés est alors enfermée « dans des maisons de force » c'est-à-dire des prisons où les agités sont enchaînés. Colombier conçoit « qu'il faut non seulement profiter des lumières acquises, mais encore se prémunir contre les abus et les préjugés actuels, disposer de lieux nouveaux en conséquence de ce projet ».

Colombier ne manque pas de distinguer « les gens riches & les aisés qui se font une loi de faire traiter avec soin, dans leur domicile, leurs parents atteints de folie avant de prendre le parti de les faire renfermer », des pauvres qui sont conduits promptement dans une maison de force, c'est-à-dire emprisonnés, alors qu'ils devraient bénéficier de « la pitié publique ». Pour lui, le riche, bénéficiant de méthodes douces et proportionnées, a des chances de guérir alors que le pauvre voit, inéluctablement, son état plonger vers la démence.

Colombier justifie l'internement : « Les Loix qui ordonnent de s'assurer de la personne d'un insensé qui trouble la Société, ont de double avantage, qu'elles préviennent le crime d'une main innocente, & doivent procurer en même temps le moyen de secourir un malheureux dont l'état peut changer, en le plaçant dans un lieu convenable, & en lui administrant les secours nécessaires. » Mais, dans la réalité, les rares lieux de placement n'ont pas de prise en charge pécuniaire réglementairement fixée. S'impose donc de prévenir les mauvais traitements et « il n'est pas moins essentiel de disposer convenablement les lieux destinés à recevoir ces malheureux ». Furibonds et insensés tranquilles doivent être séparés les uns des autres. Des salles aérées, chauffées, disposant « d'eau salubre », avec un lit individuel pour chaque malade sont les prérequis aux soins donnés par des personnes « singulièrement choisies, puisque leurs fonctions exigent en même temps une grande force de corps, de l'humanité, et de la présence d'esprit & de l'adresse ; qualités difficiles à réunir, & encore plus à conserver longtemps dans un emploi aussi essentiel ». Colombier rêve de voir les malades reposant sur des lits mécaniques, autorisant une immobilisation sans blessure. Il détaille l'architecture de l'asile idéal, avec tous les détails propres à assurer un accueil et des soins pleins d'humanité : « une paille d'avoine, un traversin de même qualité & d'une couverture », sans négliger des latrines qu'il faut placer dans chaque cellule. L'hygiéniste qu'il demeure est attaché à la salubrité, sans manquer à la toilette quotidienne « avec une règle qui fixe les heures », et à l'agrément des lieux autorisant des promenades abritées du soleil et des intempéries, etc.

Constatant que les guérisons spontanées ne sont pas rares, Colombier propose que *des corps de logis* séparés accueillent distinctement « les imbéciles, les fous violents, les fous tranquilles et ceux qui ont des intervalles lucides d'une certaine durée et qui paraissent sur le chemin de la guérison ». Il ne néglige pas les conseils diététiques et le choix de l'habillement qui doit être « en toile de treillis, doublée en hiver, & non doublée en été ; leurs bas seront de fil d'étoupes, & leurs chaussures, des sandales ».

Colombier insiste sur les conseils à donner aux surveillants : « Les liens qu'on est obligé de mettre en usage, exigent autant d'adresse que de prudence. Les coups doivent être proscrits et punis sévèrement. » À l'inverse de Pinel, Colombier n'a pas

bénéficié des talents de Charles-Louis Müller (1815–1892) ou Tony Robert-Fleury (1837–1911) pour glorifier durablement ses actes philanthropiques.

4. En conclusion

Au cours de la dernière décennie de l'Ancien Régime, un courant philosophique, représenté notamment par Pierre Jean Georges Cabanis (1757–1808), pousse à la médicalisation de la folie, complétée, après un demi-siècle de débats, par l'instauration d'un statut juridique de l'aliéné sous le régime de la loi de 1838. En témoigne la mission que Necker confie à Colombier et Doublet, des médecins, devenant des experts à qui l'autorité royale confie une *Inspection générale des hôpitaux et des prisons*. Les instructions que ces derniers rédigent sont distribuées largement à toutes les Généralités du Royaume, première reconnaissance par le pouvoir d'État d'une compétence spécialisée dont les aliénistes, élèves de Pinel et de Jean-Étienne Esquirol (1772–1840), sauront user pendant le XIX^e siècle [30].

Colombier élabore un projet novateur de prise en charge globale des aliénés, en s'élevant contre les mesures brutales et aveugles de coercition, tout en concevant un aménagement adapté des espaces d'enfermement, en lieu et place des maisons de force [21]. Le geste magnifié de Pinel et son œuvre médico-philosophique sont l'aboutissement d'une suite d'efforts accomplis grâce à la persévérance de ses devanciers, par exemple Cabanis, Jacques-René Tenon (1724–1816) [3], François-Alexandre de La Rochefoucault-Liancourt (1747–1827) [13] ou Colombier. La Révolution a révélé l'homme Pinel par son geste philanthropique mythifié mais, révolution ou pas, l'amélioration du sort et des soins aux aliénés serait advenue, à l'exemple de ce qui eut lieu un peu plus tôt en Angleterre, pionnière en la matière [20].

Déclaration de liens d'intérêts

L'auteur déclare ne pas avoir de liens d'intérêts.

Remerciements

Je remercie Hubert Déchy et Jacques Poirier pour leurs relectures.

Références

- [1] Bloch C. L'assistance et l'État en France à la veille de la Révolution : généralités de Paris, Rouen, Alençon, Orléans, Châlons, Soissons, Amiens, 1764–1790. Thèse de la Faculté des lettres de Paris 1907. Paris: A. Picard et fils; 1908.
- [2] Boulliot JB. Biographie ardennaise ou Histoire des Ardennais qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs vertus et leurs erreurs. Paris: Ledoyen; 1830.
- [3] Carrette P. Tenon et l'assistance aux aliénés à la fin du XVIII^e siècle. *Ann Med Psychol* 1925;83:365–86.
- [4] Chéreau A. Biographie de F. Doublet. In: Dechambre A, editor. *Dictionnaire Encyclopedique Sci Med*, 30. 1884, p. 420–1.
- [5] Colombier J. Code de médecine militaire, pour le service de terre. Ouvrage utile aux officiers, nécessaire aux médecins des armées & des hôpitaux militaires. Paris: chez J.P. Costard; 1772.
- [6] Colombier J. Description des épidémies qui ont régné depuis des années dans la généralité de Paris, avec la topographie des paroisses qui en ont été infligées, précédée d'une instruction sur la manière de traiter et de prévenir ces maladies dans les campagnes. Paris: de l'Imprimerie royale; 1783.
- [7] Colombier J. *Dissertatio nova de suffusione seu cataracta oculi anatome et mecanismo locupletata*. Parisii: apud Didot Junioem. Lipsiæ: apud J. F. Gleditsch; 1765.
- [8] Colombier J. Du lait considéré dans tous ses rapports. Paris: Didot le jeune; 1782.
- [9] Colombier J. Instruction sur la rage publiée par les ordres de M. L'Intendant de la Généralité de Paris, distribué dans différentes paroisses de cette généralité. *J Med Chir Pharm* 1785;65:185–239.
- [10] Colombier J. Médecine militaire ou Traité des maladies tant internes qu'externes, auxquelles les militaires sont exposés dans leurs différentes positions de paix et de guerre. Paris: Imprimerie de Cailleau; 1779.
- [11] Colombier J. Préceptes sur la santé des gens de guerre, ou hygiène [sic] militaire. Paris: chez Lacombe; 1775.
- [12] de Gérando JM. De la bienfaisance publique. Bruxelles: Hauman; 1839.
- [13] de La Rochefoucault-Liancourt FA. Premier rapport du comité de mendicité. Exposé des principes généraux qui ont dirigé ce travail. Paris: imp. Nationale; 1790.
- [14] des Cilleuls J. Un réformateur de l'hygiène militaire sous l'Ancien Régime: Jean Colombier, inspecteur général des Hôpitaux militaires. *France Med* 1907;54:409–11.
- [15] Didier M. Dans la nuit de Bicêtre. Paris: Gallimard; 2006.
- [16] Gallot-Lavallée P. Jean Colombier, un hygiéniste au XVIII^e siècle, rapporteur du Conseil de santé des Hôpitaux militaires, Inspecteur général des Hôpitaux et Prisons du Royaume. Thèse. Paris n°44: imp. Jouve; 1913.
- [17] Juchet J, Postel J. Le « surveillant » Jean-Baptiste Pussin à La Salpêtrière. *Hist Sci Med* 1996;30:189–99.
- [18] Léonard J. La médecine entre les pouvoirs et les savoirs. Paris: Aubier-Montagne; 1981.
- [19] Lucas P. John Howard and Asperger's Syndrome: psychopathology and philanthropy. *Hist Psychiatry* 2001;12:73–101.
- [20] Micale MS, Porter R. *Discovering the History of Psychiatry*. New York: Oxford University Press; 1994.
- [21] Paultre C. De la répression de la mendicité et du vagabondage en France sous l'Ancien Régime. Thèse de droit de l'Université de Paris. Paris: L. Larose & L. Tenin; 1906.
- [22] Peyrillier P. Le geste de Pinel. *Presse Med* 1950;48:1027–8.
- [23] Pinel P. Sur l'abolition des chaînes aux aliénés – Notes extraits de ses cahiers, et communiquées par M. Pinel fils. *Arch Generales Med* 1828;1:15–7.
- [24] Pinel P. Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale. Paris: chez J. Ant. Brosson; 1809.
- [25] Postel J. Genèse de la psychiatrie. Paris: Les Empêcheurs de penser en rond; 1998.
- [26] Pussin JB. Observations du citoyen Pussin sur les fous; 1793 [Archives nationales, cote 27AP8].
- [27] Semelaigne R. Les pionniers de la psychiatrie française avant et après Pinel. Paris: JB Baillière; 1930.
- [28] Swain G. Le Sujet de la folie : naissance de la psychiatrie. Toulouse: Privat; 1977.
- [29] Theodorides J. De la rage en France au XVIII^e siècle, prévention. *Hist Sci Med* 1982;17(spécial 1):111–5.
- [30] Tuetey A. L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution : documents inédits. III, Les hôpitaux et hospices: 1791 - An IV. Paris: Imp. Nationale; 1897.